

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 mars 2024

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 44 + 8 Pouvoirs
suppléants : 3

Secrétaire de séance : M. P. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, Mme C. NISS - Suppléante -, MM. G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. KRENER, S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, J.L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, A. CHABERT, MM. D. FOLLENIUS, J.M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. S. FERTIG -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, Y. KLEIN - Pouvoir à M. G. SAND -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, B. KRIEGER, Mme F. BOURJAT, M. C. EICHWALD - Pouvoir à M. D. BURRUS -.

Délibération n°2 : Adoption de l'Avant-Projet des tranches B et C et du Plan de financement prévisionnel des travaux de réaménagement de la traverse de La Petite Pierre

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre,

Vu l'obtention du label « Villages d'avenir » par la Commune de La Petite Pierre en décembre 2023,

Vu les délibérations du Conseil municipal de la Commune de La Petite-Pierre en date du 23 janvier 2024 et du 29 février 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* **d'ACCEPTER** la désignation, par la Commune de La Petite Pierre, de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour assurer, par convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage des travaux de compétence communale dans le cadre du réaménagement de la traverse de La Petite Pierre ;

* **d'AUTORISER** le Président à signer avec la Commune de La Petite Pierre une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour ces travaux ;

* **d'ADOPTER** l'Avant-Projet et le plan de financement prévisionnel de ces travaux joint en annexe de la présente délibération ;

* **d'AUTORISER** le Président

- à solliciter, sur la base du plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus :
 - une Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024

- une subvention de la Région Grand Est au titre
 - de l'Appel à projets urbanisme durable
 - du Soutien à l'amélioration du cadre de vie à la population – Aménagement durable des territoires
 - une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace
 - toute autre aide qui pourrait être obtenue par ailleurs
- à signer tout document afférent à ces demandes.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Pierre GANGLOFF
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président